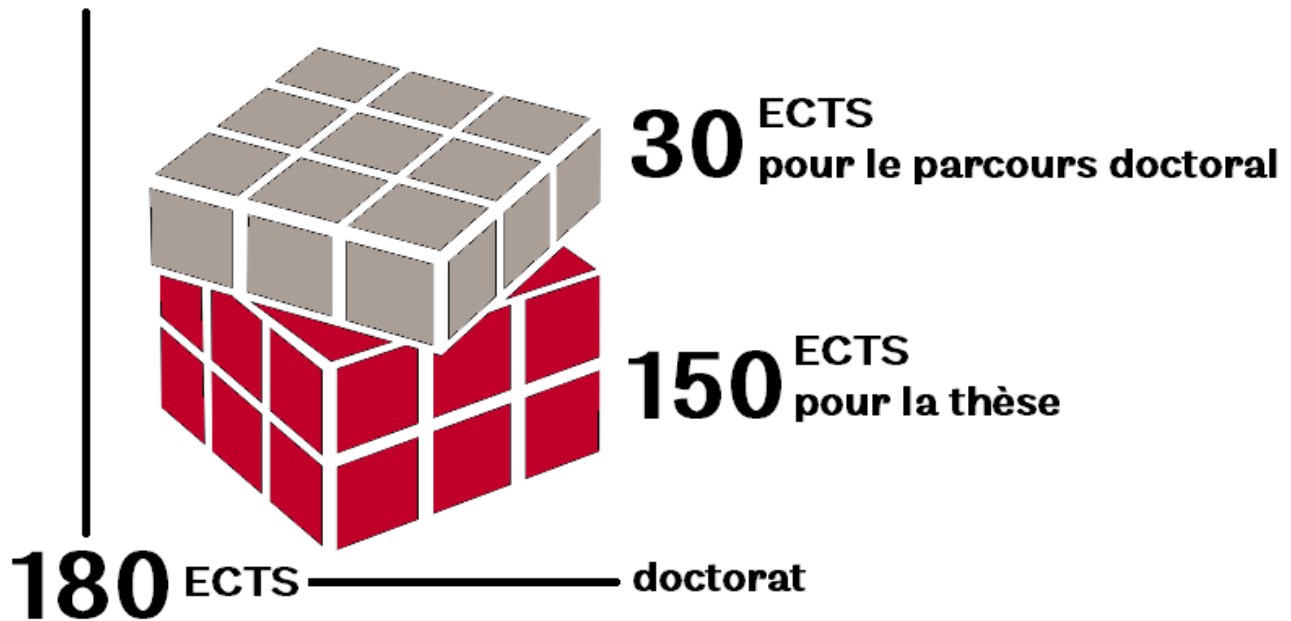


Depuis 2017, un parcours doctoral complet et simplifié !



La formation doctorale définie par l'ED Abbé-Grégoire est composée de séminaires obligatoires (5 ECTS) et de formations complémentaires dites « à la carte » (25 ECTS).

**Les séminaires obligatoires en 1ère année :**  
▶ La journée d'accueil des doctorant.e.s de 1ère année  
▶ Les journées doctorales de l'ED Abbé-Grégoire  
*Au programme, épistémologie, méthodologie, éthique et déontologie scientifique et recherche d'information.*

Les formations à la carte sont accessibles sur **Adum** !

Concrètement, ça fonctionne comment ?

Toutes les informations pratiques sont dans le **Livret de présentation du parcours doctoral de l'école doctorale Abbé-Grégoire 2019/2020**.

## Les docs ressources

+ Livret de de présentation du parcours doctoral de l'école doctorale Abbé-Grégoire 2019/2020

+ Le lien vers Adum (liste des formations et inscriptions)

### Une formation imposée par l'arrêté de mai 2016

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, « les écoles doctorales : [...] proposent aux doctorant.e.s des activités de formation favorisant l'interdisciplinarité et l'acquisition d'une culture scientifique élargie incluant la connaissance du cadre international de la recherche » et « veillent à ce que chaque doctorant.e. reçoive une formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique ».

**L'objectif du parcours et de la formation doctorale est de s'assurer que le.la doctorant.e ait une expérience diversifiée des activités qu'il.elle aura à assurer dans ses fonctions professionnelles futures.**